



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Délais examen permis de conduire en Lot-et-Garonne

Question écrite n° 7552

Texte de la question

M. Guillaume Lepers attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les difficultés rencontrées par les auto-écoles dans les territoires ruraux et plus particulièrement dans son département du Lot-et-Garonne, dans un contexte de pénurie persistante d'inspecteurs du permis de conduire. Alors que le nombre de candidats au permis de conduire ne cesse d'augmenter, en raison des récentes réformes (passage du permis dès 17 ans, éligibilité au compte personnel de formation, code en candidat libre), les moyens alloués pour encadrer, former et faire passer les examens ne suivent visiblement pas. Aujourd'hui, seuls trois inspecteurs seraient opérationnels dans l'ensemble du Lot-et-Garonne pour couvrir la demande croissante dans le département. Les conséquences sont préoccupantes : des mois d'attente pour repasser l'examen, des jeunes freinés dans leurs parcours d'études ou d'insertion professionnelle, des refus de clients par les auto-écoles et, *in fine*, une pression croissante sur les professionnels du secteur. Des collectifs d'auto-écoles se sont formés pour alerter les autorités sur l'urgence de la situation. Bien que les services préfectoraux aient été sollicités, il est impératif que l'État prenne la pleine mesure du déséquilibre qui s'installe entre les politiques publiques d'accès à la mobilité et les moyens mis en œuvre. Dans un département rural comme le Lot-et-Garonne, la voiture n'est pas un luxe, c'est un besoin car la mobilité conditionne bien souvent l'accès à l'emploi et à la formation. Par conséquent, la capacité à faire passer le permis de conduire dans des délais raisonnables est une nécessité. Aussi, il souhaite savoir si des mesures spécifiques vont être prises pour augmenter durablement le nombre de postes d'inspecteurs dans des territoires en difficulté comme le Lot-et-Garonne, où la voiture joue un rôle déterminant dans l'émancipation et l'autonomie des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Lepers](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7552

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5061